

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES
MINES ANTIPERSONNEL A L'OCCASION DE LA 15^{ème} REUNION DES ETATS
PARTIES**

Santiago de Chili, 28 novembre-03 décembre 2016

Monsieur le Président ;

Lors de la tenue de la 3^{ème} Conférence de Révision à Maputo au Mozambique en juin 2014, la République Démocratique du Congo avait annoncé que l'enquête nationale de contamination par mines Antipersonnel et Armes à Sous Munitions a réussi à identifier 130 zones minées et 5 zones contaminées par Sous Munitions représentant à peu près 1.823.292 m².

Nous avons indiqué aussi que les Territoires de Aru dans la Province de l'Ituri et de Dungu dans la Province du Haut-Uele n'avaient pas été enquêtés de suite de l'inaccessibilité de ces zones due à l'insécurité.

Monsieur le Président;

Pendant les opérations de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention, 27 autres zones dangereuses ont été découvertes ramenant nos statistiques de l'enquête à 162 Zones dangereuses.

Entre temps, certaines zones déjà enquêtées et nettoyées font aujourd'hui l'objet des violents combats dans le Territoire de Beni en Province du Nord Kivu entre les forces négatives, particulièrement les rebelles islamistes Ougandais ADF-NALU contre les FARDC appuyées par les contingents des casques bleus de la Mission des Nations Unies au Congo.

Fort de ce qui précède, les statistiques encourageantes et significatives ci-dessous ont marqué l'évolution de la mise en œuvre de l'article 5 en République Démocratique du Congo dans l'intervalle de temps entre la clôture de l'enquête nationale à ce jour.

En effet, depuis le mois de mars 2014, notre programme a enregistré :

- **1.537.225,3 m²** déminées et **255.397 m²** remis à la population par enquête non technique. Ce Processus nous a conduit à déclarer libre des Mines Antipersonnel, la Province du Sud-Kivu qui s'est ajouté à la liste des Provinces de Kinshasa, Kongo-Central, Kwilu, Kwango et Maitland. Les dernières vérifications sont en cours pour dix autres Provinces qui, très bientôt va nous permettre de déclarer 16 Provinces libres de Mines sur les 26 que comptent la République Démocratique du Congo ;
- **116 mines** enlevées et détruites dont **95 mines antipersonnel** et **11 mines antichars** ;
- **83.875 Restes Explosifs de Guerre** enlevés et détruits ;
- **3 sous munitions** enlevées et détruites.

Monsieur le Président ;

Ces opérations se sont faites accompagnées d'une intense activité de marquage et d'éducation au risque. Dans ce cadre :

- **10.293 sessions** de sensibilisation ont été organisées pour un total de **511.715 bénéficiaires** répartis comme suit : **102.816 Hommes, 96.413 Femmes et 312.486 Garçons et filles.**

Le progrès précité nous amène à affirmer que 97 zones dangereuses sur 162 ont été déminées ou dépolluées représentant à peu près 64% de la surface totale de contamination.

A la date d'aujourd'hui, il nous reste 65 zones dangereuses minées soit près de 36% essentiellement à l'Est et au Nord du pays.

Cependant, les Infrastructures logistiques étant encore de faible niveau et le manque d'accessibilité pour nombre des Zones soupçonnées dangereuses restantes, ceci impacte directement sur les coûts opérationnels et les délais de réalisation pour la mise en œuvre effective de l'article 5.

En même temps, comme je l'ai dit ci-haut, deux Territoires restent encore non évalués dans le Nord-est du pays à savoir les Territoires d'ARU et de Dungen. Les opérations d'enquête sur ces territoires devraient prendre peu de temps, soit au maximum trois mois, à la condition que le contexte sécuritaire et le moyen financier le permettent car cette zone est aujourd'hui accessible aux différents mouvements armés étrangers, notamment les rebelles sud-soudanais et les éleveurs armés appelés "MBORORO"

venus des pays qui connaissent la progression de la désertification vers le Nord de la République Démocratique du Congo.

Mon pays souhaite ardemment la continuité de l'engagement et de l'appui financier de la communauté internationale qui devra rester vitale pour que le Déminage en République Démocratique du Congo s'achève sur un plein succès en conformité avec l'article 5 bien avant le délai butoir de 2021.

C'est pourquoi ma délégation saisit cette opportunité pour adresser les remerciements sincères au Gouvernement du Japon, de la Norvège et UNMAS pour leur implication directe et permanente à l'action Antimines en RDC. Il en est de même pour le Pays-Bas, les États unis, la Hollande ainsi que la Fondation Monde sans Mines et la Fondation Mine Ex-Allemagne dont l'appui a pu faciliter et continue à faciliter la mise en œuvre de l'article 5 dans mon pays.

Pour terminer, tout en réitérant la volonté de mon Gouvernement à respecter les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, ma délégation remercie et encourage les opérateurs actifs en République Démocratique du Congo sans lesquels ce résultat n'aurait pas été rendu possible. Que NPA, MAG, HI, DCA et tous les opérateurs nationaux trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Je vous remercie

Fait à Santiago, le 30 décembre 2016.-

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
COORDONNATEUR NATIONAL DU CENTRE
CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES